Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Dossier suivi par: HP

Réf: 2020304RCOM13007

Liberië • Égolië • fratërnisë Rëpublique Française

MINISTERE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

AGRIPHAR SA 26/1 rue de Renory B4102 OUGREE BELGIQUE

Paris, le

1 7 JUIN 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 5 mai 2015, je vous notifiais mon intention de retirer l'autorisation concernant votre préparation. Vos observations ne remettent pas en cause notre décision. Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de réexamen communautaire d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

Nº Intrant: 2020304 - CURASIS J

AMM n° 2020304

(ce no intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualità et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 1/3

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

Nointrant: 2020304 Nom commercial: CURASIS J

Produits Phytopharmaceutiques

Nº AMM: 2020304

<u>Type commercial</u>: Produit de seconde gamme <u>Composition</u>: Propamocarbe HCL 722 G/L

Vu les avis de l'Anses n° 2009-1701 et 2010-1608 du 5 mars 2013

Vu l'avis de l'Anses n° 2014-5524 du 9 avril 2015

Conditions d'emploi

-Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée

-Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraîenement vers un point d'eau: ruisseau, étang, mare, puits,... en particulier si le terrain est en pente.

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation CURASIS J est retirée.

Dénominations commerciales

CURASIS J.

Liste des usages rattachés

USAGE

11012217 - Traitements généraux*Trt Sol*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

<u>USAGE</u>

16252201 - Céleris*Trt Sol*Champignons (pythiacées) (1)

Décision RETRAIT D'AMM

USAGE

16322201 - Concombre*Trt Sol*Champignons (pythiacées)

Décision RETRAIT D'AMM

<u>USAGE</u>

16323204 - Concombre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Décision RETRAIT D'AMM

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

§ 7 JUIN 2015

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la quair set de la protection des végétaux

Alain TRIDON

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

USAGE 16361204 - Chicorées - Production de chicons*Trt Sem. Plants*Champignons (pythiacées) Décision RETRAIT D'AMM **USAGE** 16402202 - Choux*Trt Sol*Champignons (pythiacées) Décision RETRAIT D'AMM USAGE 16802201 - Oignon*Trt SoI*Champignons (pythiacées) Décision RETRAIT D'AMM **USAGE** 16842201 - Poircau*Trt Sol*Champignons (pythiacées) Décision RETRAIT D'AMM **USAGE** 16872201 - Navet*Trt Sol*Champignons (pythiacées) Décision RETRAIT D'AMM 16952205 - Tomate*Trt Sol*Champignons (pythiacées) **USAGE** Décision RETRAIT D'AMM **USAGE** 11012219 - Traitements généraux*Trt Sol*Champignons autres que pythiacées Décision RETRAIT D'AMM

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

1 7 JUIN 2015

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous directeur de la qualité et de la protection des végétaux

Alain TRITICAL

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

page 3/3